



Règlement du Concours
[Concours Des Tonnes De Dollars/
Enrichissez votre collection et gagnez avec Universal] de Best Buy
(le « Concours »)
4 avril 2017

Comment participer

1. Aucun achat n'est requis. Les consommateurs peuvent visiter le www.WinwithUniversal.ca et cliquer sur la section « Je n'ai pas de NIP (I don't have a PIN) » pour fournir les renseignements suivants : prénom, nom, adresse courriel, adresse postale, ville, province, code postal et numéro de téléphone. Ils pourront aussi répondre à la question réglementaire, accepter les modalités et conditions, remplir la section « Je ne suis pas un robot » et cliquer sur « Soumettre ». De plus, les consommateurs peuvent s'inscrire au concours et recevoir leur code d'accès confidentiel en 1) fournissant un morceau de papier de 8 cm x 13 cm sur lequel sont inscrits leurs prénom, nom, âge, adresse courriel et adresse postale, ainsi qu'un texte de 50 à 75 mots portant sur leur film Universal favori. (le « Texte ») Expédiez par courrier les renseignements exigés susmentionnés et le Texte dans une enveloppe d'affaires N° 10 sur laquelle vous devez inscrire : Concours [Enrichissez votre collection et gagnez avec Universal] de Best Buy - Attn: Home Video Department 4^e étage, 2450 Victoria Park Ave, Toronto, Ontario, M2J 4A2 (aussi appelé « Inscription par courrier »). Vous pouvez vous inscrire aussi souvent que vous le souhaitez, mais chaque inscription par courrier doit être expédiée séparément. Le Commanditaire n'acceptera pas les bulletins de participation photocopiés, reproduits mécaniquement ou envoyés en vrac; tous ces bulletins seront nuls. Chaque texte doit être une composition originale du participant, différent de ceux qui ont pu avoir été créés pour une inscription antérieure et rédigé spécialement pour ce Concours. La duplication peut entraîner la disqualification. Le Texte ne doit pas : (A) comprendre du contenu indécent, discriminatoire, haineux ou diffamatoire; (B) porter atteinte aux droits d'une personne ou d'une entité, y compris, et ce sans restriction, le droit d'auteur ou les droits sur les marques; (C) porter atteinte au droit à la vie privée d'une personne; (D) comprendre des remarques désobligeantes à l'égard de Best Buy ou Universal Studios ou être incompatible avec les images positives et les valeurs auxquelles Best Buy et Universal Studios veulent être associés, chacune d'entre elles étant déterminée par le Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion. Chaque inscription par courrier doit être expédiée dans une enveloppe extérieure distincte suffisamment affranchie, avec cachet de la poste et adresse de l'expéditeur lisible. Toutes les inscriptions par courrier doivent être oblitérées au plus tard le 1^{er} juin 2017 et être reçues au plus tard le 5 juin 2017. Une preuve de mise à la poste ne constitue aucunement une preuve de livraison.
2. Les inscriptions auront lieu entre 6 h HNP le 4 avril 2017 et 11 h 59 HNP le 5 juin 2017 (la « Période du Concours »), de l'une ou l'autre des manières suivantes :
 - a. En magasin : Les consommateurs se rendent dans un magasin Best Buy et achètent l'un des titres admissibles sur le présentoir de la section « Enrichissez votre collection (Build Your Collection) ». Les consommateurs qui achètent l'un des titres admissibles dans la section du programme trouveront au bas de leur reçu de caisse un code d'accès au bulletin d'inscription au concours. Ils peuvent visiter le www.WinwithUniversal.ca pour entrer leur code de concours.
 - b. En ligne : Les consommateurs qui achètent l'un des titres admissibles dans la section du programme recevront par courriel de Best Buy un code d'accès au bulletin d'inscription au concours et peuvent visiter le www.WinwithUniversal.ca pour entrer leur code de concours.

xxx

3. Une seule inscription par personne. Les participants qui effectuent plusieurs inscriptions pourront être disqualifiés. Les inscriptions frauduleuses ne sont pas permises et seront déclarées inadmissibles.

Qui peut participer

4. Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence avant la fin de la Période du Concours. Lorsqu'un participant est d'âge mineur, un parent ou un tuteur légal qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence avant la date de fermeture du Concours doit confirmer l'acceptation du règlement du Concours. Le Concours s'adresse aux résidents du Canada.
5. Le Concours n'est pas ouvert aux employés de Best Buy Canada Ltd. (« Best Buy »), ses sociétés mères, filiales et autres sociétés affiliées, non plus qu'à ses agences de publicité et de promotion ou à ses autres représentants ou mandataires, ni aux personnes domiciliées avec ses employés.

Le Prix

6. Il y a [10] prix (cartes cadeaux) à gagner : 10 cartes cadeaux Best Buy de 1 000 \$ chacune. La valeur totale au détail des prix est d'environ 10 000 \$.
7. Chaque prix doit être accepté tel quel. Les prix ne peuvent être vendus, transférés et aucune de leurs composantes ne peut être convertie en espèces.
8. Les prix sont administrés par Best Buy. Toutes les composantes du Prix susmentionnées peuvent être modifiées sans préavis, à la seule discrétion de Best Buy.
9. Toutes les autres dépenses non indiquées aux présentes sont à la charge exclusive du gagnant.
10. Les prix sont soumis aux restrictions suivantes :
 - a. chaque Prix est non transférable, non échangeable et ne peut être converti en espèce;
 - b. chaque Prix doit être accepté tel quel et ne peut être vendu;
 - c. Best Buy se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer n'importe quel prix par un prix de valeur équivalente si le prix n'est pas normalement disponible.

Tirage

11. Le concours aura lieu du 4 avril 2017 à 6 h HNP au 5 juin 2017 à 11 h 59 HNP. On effectuera un seul tirage pour déterminer les 10 gagnants individuels. Le tirage aura lieu le 15 juin 2017 à Universal Studios, situé au 2450 Victoria Park Ave, Toronto, Ontario, M2J 4A2.
12. Après le tirage, on communiquera avec les participants sélectionnés au moyen de l'adresse courriel ou du numéro de téléphone inscrit(e) sur le bulletin d'inscription au concours.
13. Pour recevoir leur prix, les participants sélectionnés doivent :
 - a. répondre au courriel ou à l'appel téléphonique d'avis de confirmation de prix dans les quarante-huit (48) heures de sa transmission;
 - b. répondre correctement et sans aide, dans le délai imparti, à une question réglementaire d'ordre mathématique;
 - c. signer une déclaration indiquant qu'il ou elle :
 - i. a lu, comprend et se conforme au Règlement du Concours;
 - ii. libère et exonère Best Buy et ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, membres, directeurs, employés et agents (collectivement, les « Parties exonérées »);
 - iii. consent, sans aucune autre compensation, à ce que son nom, son adresse, sa photographie, son portrait, sa voix ou ses déclarations soient utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles par Best Buy ou en son nom.
14. Si le gagnant d'un prix ne se conforme pas à chacune des exigences énoncées au paragraphe 13, son prix applicable lui sera automatiquement retiré et un autre participant sera sélectionné par tirage au sort.
15. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues.

Consentement à la divulgation et à l'utilisation des renseignements personnels

16. En s'inscrivant au Concours, les participants consentent à ce que Best Buy recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels contenus dans le bulletin d'inscription au concours aux fins de l'administration de celui-ci, et sous forme collective afin produire des rapports sur le profil démographique des participants et sur leurs habitudes de consommation, les résultats desdits rapports pouvant aussi être transmis à des tiers par Best Buy.

Exonération et exclusion de responsabilités

17. Best Buy et ses sociétés mères, filiales et sociétés affiliées ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables envers un participant au Concours ou une autre personne de ce qui suit :
- tout bulletin d'inscription au concours erroné, perdu, endommagé, retardé, incomplet, mal acheminé, supprimé, défectueux ou modifié, quelle qu'en soit la cause;
 - tout échec, pour quelque raison que ce soit, de réception de l'avis de confirmation du prix par courriel par le participant sélectionné;
 - tout changement aux adresses courriel ou aux attributions d'adresse courriel après la soumission des formulaires de participation au Concours;
 - tout mauvais fonctionnement ou toute erreur liés à l'ordinateur, à la connexion Internet, à la ligne téléphonique ou de nature technique, quelle qu'en soit la cause;
 - tout dommage ou toute perte, notamment : perte d'utilisation, de production, de profits (prévus ou non) et de marchés; pertes financières, pertes ou dommages particuliers, indirects ou consécutifs; dommages-intérêts punitifs liés à un contrat, à un délit civil ou à tout autre principe de droit ou d'équité, et liés de près ou de loin au Concours, à la participation au Concours, aux prix du Concours ou à l'utilisation du site Web www.bestbuycanada.ca (notamment le téléchargement de tout matériel de ce site), quelle qu'en soit la cause, y compris toute négligence de la part de Best Buy ou de quelque autre personne dont Best Buy est responsable, et bien que Best Buy ait été avisée de la possibilité de la perte ou du dommage en question.

Autres questions

18. Si, pour quelque raison que ce soit, Best Buy juge que le Concours ne peut se dérouler tel que prévu, y compris en raison de virus, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes, de défaillances techniques ou de toute autre cause qui interfère avec l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Concours, Best Buy peut, à sa seule discrétion, disqualifier le participant responsable de cet acte et annuler, mettre fin, modifier ou interrompre le Concours.
19. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU À NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS POURRAIT CONSTITUER UNE INFRACTION AU DROIT PÉNAL ET CIVIL, AUQUEL CAS BEST BUY SE RÉSERVE LE DROIT DE SOLLICITER UN RECOURS EN JUSTICE OU TOUTE AUTRE RÉPARATION AUPRÈS DE TOUTES LES PERSONNES RESPONSABLES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**
20. Le retour de tout avis de confirmation de prix par courriel comme document non livrable peut entraîner la disqualification de la personne gagnante et la sélection d'un autre gagnant.
21. Toute décision du jury du Concours relativement à tous les aspects du Concours est sans appel et lie tous les participants.
22. La participation au Concours suppose l'acceptation de son règlement et l'adhésion à ce dernier.
23. Best Buy se réserve le droit, à son gré, de publier le nom, l'adresse, la photo, le portrait, la voix ou les déclarations de la personne gagnante, sans autre rémunération pour cette dernière.

24. Le Concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et est nul et sans effet là où la loi l'interdit. Best Buy peut, lorsque la loi l'exige, divulguer les renseignements personnels des participants au gouvernement. Si une quelconque disposition du présent règlement est jugée invalide par un tribunal compétent, toutes les autres dispositions conserveront leur force exécutoire.
25. Best Buy peut, lorsque la loi l'exige, divulguer les renseignements personnels des participants au gouvernement.
26. Tout litige sur la tenue ou l'organisation de ce Concours publicitaire peut être soumis pour une décision par un résident du Québec à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Tout litige touchant la remise d'un prix peut être soumis par un résident de la province de Québec à la Régie, uniquement de manière à aider les partis à s'entendre.